

Les articles quatre-vingt-treize à quatre-vingt-quinze inclusivement ont été lus et agréés.

L'article quatre-vingt-soixante a été lu et amendé comme il suit :

Page 31, ligne 13, retranchez "76" et insérez "75".

Page 31, ligne 24, après "volation" insérez "sauf à un tribunal ou à un juge qui l'aura légalement requis de le faire."

Page 31, ligne 26, retranchez depuis "bulletin" jusqu'à "6," ligne 29.

Les articles quatre-vingt-dix-sept à cent cinq inclusivement, ont été lus et agréés.

L'article cent six a été lu et amendé comme il suit :

Page 34, ligne 3, après "passible" insérez "sur conviction par voie sommaire."

L'article cent sept a été lu et amendé comme il suit :

Page 34, ligne 12, après "passible" insérez "sur conviction par voie sommaire."

Les articles, cent huit à cent treize, inclusivement ont été lus et agréés.

L'article cent quatorze a été lu et amendé comme il suit :

Page 37, ligne 35, après "plus" insérez "et de cinquante piastres au moins."

Page 37, ligne 36, après "plus" insérez "et de trois mois au moins."

L'article cent quinze a été lu et amendé comme il suit :

Page 37, ligne 39, retranchez depuis "amende" jusqu'à "et" ligne 40, et insérez "de deux cents piastres au plus et de cent piastres au moins."

Page 37, ligne 39, retranchez "de pas plus de six mois" et insérez "d'au plus deux ans et d'au moins trois mois."

Les articles cent seize à cent trente, inclusivement ont été lus et agréés.

L'article cent trente-et-un a été lu et amendé comme il suit :

Page 40, ligne 38, retranchez depuis "amendes" jusqu'à "cas" ligne 39, et insérez "hors dans les."

Page 40, ligne 39, après "criminels" insérez "et d'infractions punissables par voie de conviction sommaire."

Les articles cent trente-deux à cent trente-neuf, inclusivement, ont été lus et agréés.

L'article cent quarante a été lu et amendé comme il suit :

Page 41, ligne 6, après "poursuivi" insérez "jusqu'à jugement ou acquitté."

Les articles restants ont été lus et agréés.

Les formules A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, de la première annexe ont été lues et agréées.

La formule L a été lue et amendée comme il suit :

Page 55, ligne 11, retranchez depuis "initiales" jusqu'à "puissent", ligne 12, et insérez "le timbre au verso et le numéro sur le talon."

Page 55, ligne 14, après "talon" insérez "le détruire."

Page 55, ligne 31, après "forcés" insérez "à défaut de paiement."

Des formules M, N, O ont été lues et agréées.

La formule L a été lue et amendée comme il suit :

Page 56 insérez à la marge gauche de cette formule les mots : ("côté de la sonche").

Les formules restantes, ont été lues et agréées.

L'addition suivante a été faite à la deuxième annexe.

Page 66, ajoutez à la liste des actes abrogés :—

"1894, c. 15 | Acte modifiant de nouveau l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest. Article 10."

L'article deux a été reconsidéré, biffé et remplacé par le suivant :

"2. Les dispositions suivantes du présent acte s'appliqueront aux élections dans les Territoires du Nord-Ouest, en tant que ces dispositions y seront applicables et ne seront pas inconciliables avec celles de l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest, tel que modifié, à savoir : les articles 4 à 7 inclusivement; l'article 9; l'article 41, alinéas (c), (d), (e) et (h), et paragraphe 2; les articles 43 à 59 inclusivement; les articles 62 à 64 inclusivement; les articles 69 à 150 inclusivement, et les articles 152 à 154 inclusivement, ainsi que les formules mentionnées dans les dits articles et parties d'articles; mais autrement, à l'exception de ce que prescrit